

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2023

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Date de convocation : 27/09/2023
Nombre de membres élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de procuration : 4

Membres présents :
Mmes BRAULT-PELUZZI Estelle, MULLER Sandrine, TRETZ Maïté
MM BLATZ Gérard, FRANCO Luis, HABERKORN Christophe, JAEGLER Patrice, SCHÖNSTEIN Laurent, SCHWEIN Laurent, STRAUDEL Jean-Philippe

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membre absent non excusé : ./.

Membre ayant donné procuration : Mme HARDOUIN Marie-Christine a donné procuration à Mr HABERKORN Christophe ; Mme SIMLER Agnès a donné procuration à Mr BLATZ Gérard ; Mr BAUMANN Jean-Marie a donné procuration à Mr STRAUDEL Jean-Philippe ; Mr IBACH Patrice a donné procuration à Mme BRAULT-PELUZZI Estelle

Secrétaire de séance : Mr Jean-Philippe STRAUDEL

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificat d'urbanisme, droit de préemption urbain, stationnement rue de la 2^{ème} D.B.)
5. Budget 2023 : décisions modificatives (achat téléphone portable, ordinateur mairie, tondeuse)
6. Location de la chasse communale (période 2024-2033)
7. Rapports annuels
8. Divers

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Jean-Philippe STRAUDEL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Mr Patrice Jaegler avait sollicité l'enregistrement audio de la séance du 20 juin 2023. Mr le Maire n'avait pas donné de réponse à cette demande. Mr Patrice Jaegler indique que lors de la séance du 17 juillet, Mr le Maire avait répondu de façon autoritaire qu'il ne donne pas l'audio et que l'enregistrement peut être écouté en mairie en sa présence. Mr Patrice Jaegler souhaite connaître les raisons de ce refus.

Mr le Maire rappelle que Mr Patrice Jaegler n'était pas présent lors de la réunion du 20 juin et de fait il ne comprend pas pourquoi il souhaitait avoir l'audio de cette séance.

Mr Patrice Jaegler demande si Nathalie a accès l'enregistrement. Mr le Maire répond qu'elle a le droit mais qu'elle ne l'a jamais utilisé à ce jour.

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis au vote : 6 pour et 5 contre et 3 abstentions. N'ayant pas été présente lors de la dernière séance, Mme Maïté Tretz ne prend pas part au vote.

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à la journée citoyenne du 23 septembre dernier. Mr Fabien Jordan, Maire de Berwiller qui a créé la journée citoyenne en 2015 était présent lors de l'accueil pour encourager et féliciter les participants.

Il donne lecture d'un message de Mme Agnès Simler : "*Au printemps, après une séance de conseil municipal, j'avais annoncé ma décision de ne plus organiser la journée citoyenne et de céder ma place.*

Mais à plusieurs reprises des villageois m'ont dit que c'était dommage de ne pas renouveler cette journée qui est entièrement dédiée au village de Grussenheim et à son bien vivre.

Avec l'aide d'une équipe du CM composée de Maïté, de M. le Maire, de Gérard et Laurent, nous avons lancé la 4^{ème} journée citoyenne. Nous savions tous que les travaux à réaliser dans le village ne manqueraient pas.

Merci à cette équipe, aux responsables d'ateliers, ainsi qu'à l'ensemble des participants, qui ont tous eu comme maître mot : rendre la vie plus agréable à Grussenheim

Je souhaite aussi remercier Nathalie, et les personnes ayant fait la distribution des tracts, ainsi que les enseignants de l'école.

En conclusion : cette journée fut à nouveau une belle réussite comme les années précédentes."

Mr le Maire dit que la journée citoyenne est une journée de rencontre et de convivialité. Elle s'est déroulée cette année de 7 heures à 13 heures et s'est

achevée autour d'un repas. Les travaux effectués ne sont pas toujours faciles (par exemple l'arrachage des mauvaises herbes au cimetière et autour du char). Des chantiers nécessitent également plusieurs journées de travail (mise en place de l'ancien portail de l'école grand rue à l'ancienne école rue des Vosges pour laquelle Mr Bernard Strauel a passé plusieurs heures de préparation).

Mr Gérard Blatz qui a supervisé plusieurs chantiers précise que tous les chantiers prévus ont été réalisés. Ces chantiers ont permis de réaliser une économie pour la commune.

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous et des réunions auxquelles il a participé :

- 25 juillet : visite avec les adjoints à Mme Marthe Engasser qui a fêté son 95^{ème} anniversaire
- 28 juillet : mariage de Thierry Callulier et Maria Capasso
- 3 août : passage du jury des maisons fleuries (membres de Marckolsheim)
- 7 août : réunion du comité de pilotage du Marché de Noël
- 9 août : visite avec Mme Agnès Simler à Mme Alberta Husser, doyenne, à l'occasion de son 99^{ème} anniversaire
- 17 août : adjudications des fruits
- 25 août : mise en place des panneaux de signalisation
- 1 septembre : assemblée générale du F.C.G. à laquelle ont participé Mme Agnès Simler et Mr Laurent Schönstein
- 2 septembre : mariage de Simon Klipfel et Camille Goepfert
- 3 septembre : cérémonie au cimetière israélite avec la participation de Mme Agnès Simler et Messieurs Christophe Haberkorn et Jean-Philippe Strauel
- 5 septembre : réunion de la commission des exposants du marché de Noël (choix des candidats)
- 9 septembre : mariage Joris Masson et Caroline Bombenger
- 11 septembre : réunion avec les chefs d'atelier de la journée citoyenne
- 11 et 12 septembre : rendez-vous avec les locataires de chasse
- 13 septembre : réunion de la CCRM (Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim) à Artolsheim
- 14 septembre : rendez-vous avec la Gendarmerie en Mairie (mairie/adjoints) pour la vidéo surveillance
- 15 septembre : assemblée générale de l'APE Les Minis Elsa/Gruss au Foyer à laquelle ont participé Mmes Agnès Simler, Estelle Brault-Peluzzi et Sandrine Muller
- 16 septembre : passation de commandement au Centre de Première Intervention de Jebsheim
- 18 septembre : inauguration du local de la ligue pour la collecte des cartouches
- 18 septembre : réunion des maires à la préfecture
- 19 septembre : réunion du comité de gestion
- 21 septembre : vendanges avec les enfants de l'école dans les vignes de Mr Vincent Sutter & pressage jus de raisin et de pommes avec le matériel et des participants (Bernard Strauel, Jean-Marie et Geneviève Goetz, Vincent Sutter) de l'association Obstgarde

- 21 septembre : conférence des maires et comité syndical du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) à Maisongoutte
- 23 septembre : journée citoyenne
- 24 septembre : 40^{ème} anniversaire de l'Amicale des donneurs de sang
- 25 septembre : commission locale eau et assainissement du SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle)
- 25 septembre : réunion publique rue de la 2^è DB
- 26 septembre : réunion de la commission communale consultative de la chasse (4C)
- 28 septembre : journée visite du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Epinal organisé par le PETR
- 30 septembre : mariage de Jeremy Grunenberger et Anastasia Wolff célébré par Mr Laurent Schönstein
- 2 octobre : réunion de la commission communale de la voirie

Des travaux de gravillonnage se déroulés dans les rues des Vosges, du Ried et de la Libération à partir du 7 septembre 2023. Une couche complète de la voirie est prévue en 2024.

Mme Estelle Brault-Peluzzi informe qu'elle-même et Messieurs Jean-Marie Baumann et Patrice Ibach ont été reçus le 10 août 2023 en Préfecture par Mr Christophe Marot, Sous-Préfet de Colmar, de Mr Jean-Christophe Schneider, directeur de la direction des Relations avec les collectivités locales et de Mme Schmitt, assistante. Un compte-rendu de cette rencontre sera présenté lors d'une prochaine séance en présence de Messieurs Jean-Marie Baumann et Patrice Ibach.

Mme Estelle Brault-Peluzzi a assisté :

- le 26 septembre à la réunion du comité de pilotage des accueils périscolaires de la CCRM. La fréquentation des périscolaires est de plus en plus importante. Il existe toujours la problématique de l'accueil des enfants de 3-4 ans. Plusieurs familles de Grussenheim ont fait des demandes de dérogation scolaire pour se rendre dans des communes hors CCRM en raison d'un problème de garde. Une augmentation du coût de la restauration pour les familles est également prévue.

Mr le Maire rappelle que la problématique de l'âge d'accueil des enfants existe depuis plusieurs années. Malgré les études réalisées, il existe un manque de place dans les périscolaires alors même que les effectifs scolaires sont un peu à la baisse.

Mme Estelle Brault-Peluzzi s'interroge sur le projet de l'AFUa et notamment de l'accueil de nouvelles familles qui seront confrontées à un service de garde restreint.

Mr Laurent Schönstein précise que les familles se renseignent sur les modes de gardes existants avec de s'installer dans la commune.

Mr le Maire précise qu'il est difficile de se projeter dans le domaine du périscolaire en raison du nombre d'enfants à accueillir qui peuvent fluctuer

selon les années. La CCRM souhaite maintenir ces services qui présentent une facilité pour les parents.

Mme Estelle Brault-Peluzzi estime que ce n'est pas une facilité, mais que les parents ont besoin d'un service de garde car actuellement les deux parents doivent exercer une activité professionnelle.

Mr Laurent Schönstein précise que s'il n'y a plus beaucoup d'enfants dans les années à venir, il restera des coûts énormes de fonctionnement à la charge de la CCRM pour les périscolaires construits.

Mr Luis Franco estime que le fait de scolariser un enfant ailleurs est une solution pour pallier au manque de garde.

- le 27 septembre au comité directeur du Syndicat Pôle Ried Brun. Le gymnase de Fortschwihr a été sécurisé par la mise en place notamment d'une alarme et d'une entrée par badge. Mr le Maire rappelle que la commune de Grussenheim n'est adhérente au Syndicat Pôle Ried Brun que pour la gestion du gymnase et le remboursement de la dette de l'Espace Ried Brun.

Mr Gérard Blatz a assisté le 19 juillet à la réunion de chantier relative aux travaux de gravillonnage dans les rues des Vosges, Ried et Libération avec l'entreprise Colas. Il a effectué la tournée d'arrosage des fleurs durant la semaine de congés de Mr Téléphore Dietsch.

Mr le Maire relève que les plantations ont été belles malgré la sécheresse et remercie les personnes qui ont contribué au fleurissement de la commune.

4. URBANISME (PERMIS DE CONSTRUIRE, DECLARATIONS PREALABLES, CERTIFICAT D'URBANISME, DROIT DE PREEMPTION URBAIN, STATIONNEMENT RUE DE LA 2ME D.B.)

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
Madame ALTINKAYA Filiz 95 C RUE DE LA SEMM 68000 COLMAR	RUE D'ALSACE construction d'un bâtiment comportant deux logements individuels (mise en place de panneaux solaires photovoltaïques)
Monsieur HERQUE BERNARD 24 RUE D ALSACE 68320 GRUSSENHEIM	24 RUE D'ALSACE le changement de destination d'une dépendance (supression terrasse et de deux fenêtres - chgt dimensions fenêtres côté Est)

DECLARATIONS PREALABLES

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
GNS CONSEILS 5 RUE DU GENERAL BERTRAND 75007 PARIS 07	11 CHEMIN DU MAUCHEN L'installation de 12 panneaux photovoltaïques
Madame STINTZY MAGALI 12 IMP DU MOULIN 68320 GRUSSENHEIM	12 IMP DU MOULIN l'édification d'une clôture
Madame HERRMANN MARIE- LAURE 37 RUE DES VOSGES 68320 GRUSSENHEIM	37 RUE DES VOSGES le remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre

CERTIFICAT D'URBANISME

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
Isabelle BASTIEN-BOISUMEAU et Michèle BARTH 6 RUE DU MARECHAL LECLERC 68190 ENSISHEIM	EGERT
Maître WALTROWSKI Sara 8 PLACE DE LA GARE 68000 COLMAR	1 IMPASSE DU MOULIN
Maître HEITZ Claude 34 AVENUE RAYMOND POINCARÉ 68017 COLMAR	5 RUE DU STADE
Maître Sophie WINTZENRIETH 2 RUE DE BALE 68180 HORBOURG WIHR	20 RUE DE LA 2EME DIVISION BLINDEE

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre de :

- la vente de la propriété sise section 33 parcelle 133 d'une superficie de 6 ares 25
- la vente de la propriété sise section 1 parcelles 161 et 166 d'une surface de 3 ares 18
- la vente de la parcelle sise section 33 parcelle 36 d'une superficie de 7 ares 35
- la vente de la parcelle sise section 4 parcelle 79 d'une surface de 14 ares 14
- la vente de la parcelle sise section 4 parcelle 73 d'une surface de 9 ares 20
- la vente de la parcelle sise section 4 parcelle 81 d'une surface de 14 ares 50

- o la propriété sise section 31 parcelles 99 et 102 d'une surface totale de 30 ares 02

STATIONNEMENTS DANS LA RUE DE LA 2ME D.B.

Le compte-rendu de la réunion avec les riverains de la rue de la 2^{ème} D.B. du 25 septembre 2023 a été transmis à tous les conseillers municipaux.

Mr Laurent Schönstein fait un résumé de la réunion de la commission communale de la voirie du 2 octobre qui a été constructive et qui s'est très bien déroulée.

Au cours de celle-ci plusieurs points ou solutions ont été évoqués :

- limiter la vitesse à 30 ou 40 km/h dans la rue de la 2^{ème} D.B. ou dans tout le village
- supprimer les places de stationnement près du poteau d'incendie et sur la bouche à clés
- déplacer le passage piétons devant la propriété de la famille Jacob Jean-Paul vers le virage (devant la propriété de Mr Michel Schwein)
- mise en place de coussins berlinois
- mise en place d'une écluse au bout de la rue de la 2^{ème} D.B. pour sécuriser les piétons et le trottoir
- mise en place d'un panneau clignotant.

Il est proposé de se rendre sur place pour voir les solutions à envisager pour améliorer la sécurité. La date du lundi 9 octobre 2023 à 18 heures est retenue.

Mr Laurent Schönstein évoque le problème de vitesse des deux roues qui est impossible de solutionner.

La mise en place d'un radar pédagogique pour étudier les relevés de vitesse a été proposée.

Mr Jean-Philippe Strauel soulève le problème de la place de stationnement pour un poids-lourd. Mr Laurent Schönstein indique qu'il avait été envisagé un stationnement PL en le matérialisant sur la route et pour partie sur le trottoir. Mme Estelle Brault-Peluzzi rappelle qu'il avait été mentionné un problème de visibilité lors de la sortie de la propriété des époux Schreiber Arnold.

Mr le Maire indique que la commune peut décider de la mise en place d'un parking PL. Il s'interroge sur la mise en place de stationnement sur les trottoirs assez larges vers l'ouest de la rue.

Mr Patrice Jaegler demande si des voitures pourraient stationner sur l'emplacement PL. Il est indiqué qu'aucun renseignement sur la réglementation d'une tel stationnement n'a été sollicité à ce jour pour le moment.

Mme Estelle Brault-Peluzzi demande s'il sera possible de mettre en place une tolérance qui avait été évoquée lors de la réunion du 25 septembre, celle-ci étant difficile à mettre en place.

5. BUDGET 2023 : DECISIONS MODIFICATIVES (ACHAT TELEPHONE PORTABLE, ORDINATEUR MAIRIE, TONDEUSE)

DECISION MODIFICATIVE N°1

Mr le Maire informe le conseil municipal que les équipements ci-dessous ont dû être remplacés pour le bon fonctionnement des services communaux :

- l'ordinateur de la mairie : les mises à jour de certains logiciels ne peuvent plus être effectués sur l'ancien poste compte tenu de son ancienneté. Différents devis ont été sollicités. L'offre de la société Berger Levrault (fournisseurs des logiciels) a été retenue pour un montant total de 2 577,53 € TTC (1 531,13 € au titre du matériel et 1 046,40 € au titre du contrat de service matériel - Abonnement Microsoft, installation, assistance
- la tondeuse pour un montant de 3 120,00 € TTC
- le téléphone portable de l'agent de maîtrise (service technique) pour une somme de 203,35 € TTC

Il est proposé d'inscrire au budget primitif de la commune :

- un montant de 2 070 € à l'article 21838 " Autres matériels informatiques" et 510 € à l'article 6156 .
- une somme de 3 120 € à l'article 21578 "Autre matériel technique"
- un montant de 205 € à l'article 2185 ""Matériel de téléphonie"

Le budget primitif ayant été réglé et rendu exécutoire par la Préfecture en suréquilibre en recettes d'investissement de 13 655 € et de 226 816 € en fonctionnement, une inscription en dépenses d'investissement et de fonctionnement uniquement est suffisante.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ces propositions
- autorise Mr le Maire à passer les écritures comptables. Après l'inscription des crédits de la décision modificative au budget primitif 2023, le suréquilibre en recettes d'investissement de 8 260 € et de 226 306 € en fonctionnement.

DECISIONS MODIFICATIVES N°2

Dans le cadre de son 40^{ème} anniversaire, l'amicale des donneurs de sang sollicite une subvention communale.

Mr le Maire propose d'accorder une subvention de 400 €, montant accordé aux associations ayant organisé une manifestation dans le cadre d'un anniversaire les années passées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Mr le Maire à inscrire le montant de 400 € au compte 65748 du budget primitif 2023.

DECISIONS MODIFICATIVES N°3

Mr le Maire propose d'inscrire au budget primitif 2023 les montants versés aux différentes associations les années passées (ces montants n'avaient pas été repris dans l'arrêté préfectorale réglementant le budget primitif et le rendant exécutoire).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Mr le Maire à inscrire au compte 65748 du budget primitif 2023 les montants suivants :

Compte 65748 : Subvention de fonctionnement autres personnes de droit privé		
Amicale des Sapeurs Pompiers	153.00 €	subvention annuelle
Amis du Ried	153.00 €	"
Assoc. sportive FCG	305.00 €	"
Chorale Ste Cécile	153.00 €	"
Amicale des Donneurs de Sang	153.00 €	"
Amicale des Anciens Combattants	153.00 €	"
Groupe des Jeunes	153.00 €	"
Club "Fleurs d'Automne"	153.00 €	"
Bibliothèque Municipale	800.00 €	"
Conseil de Fabrique de l'Eglise	153.00 €	"
Assoc. Les Amis d'Annette de Rathsamhausen...	153.00 €	"
Comité de jumelage Seyches-Grussenheim	153.00 €	"
Prévention routière	16.00 €	"
Association Musique et Culture	16.00 €	"
Association des Maires Canton d'Andolsheim	400.00 €	Cotisation 2023 (pas de cotisation en 2020 - 2021 - 2022 car pas d'activités)
Subvention exceptionnelle Amis du Ried	1 000.00 €	Subvention exceptionnelle (DCM 28 février 2023)
Subvention exceptionnelle école (classe verte)	1 700.00 €	Subvention exceptionnelle (DCM 13 décembre 2022)
Subvention exceptionnelle 40ème anniversaire Donneurs de Sang	400.00 €	Subvention exceptionnelle (DCM 3 octobre 2023)
TOTAL	6 167.00 €	

Après l'inscription des crédits de cette décision modificative au budget primitif 2023, le suréquilibre en recettes d'investissement de 8 260 € et de 220 139 € en fonctionnement.

6. LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE (PERIODE 2024 -2023)

Le compte rendu de la réunion de la commission communale de la chasse (4C) a été adressé à tous les conseillers municipaux.

Mr le Maire rappelle que la majorité des propriétaires fonciers ont décidé l'abandon du produit de la chasse au profit de la commune. Ce produit sera

affecté à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole, conformément à la délibération du conseil municipal du 9 mai 2023.

Il y a deux lots de chasse à Grussenheim :

- le lot 1 d'une surface de 395 ha dont 27 ha de forêt + bosquet est situé à l'est de la RD 208 loué actuellement à Mr Dages Erwin au prix de 6 000 € (plan d'eau inclus)
- le lot 2 d'une surface de 288 ha dont 16 ha de forêt + bosquet est situé à l'ouest de la RD 208 loué actuellement à la société cynégétique du Ried au prix de 4 000 €.

Mr le Maire rappelle que trois modes de location sont prévus par le cahier des charges : par convention de gré à gré, par adjudication ou par appel d'offres.

Mr le Maire rend compte des rencontres qu'il a eu avec les deux locataires de chasse. Chacun souhaite reconduire la location par convention de gré à gré mais avec une minoration de prix. En effet, dans les lots de plaines, il n'y pas beaucoup de forêt et le petit gibier a quasi disparu. En outre, il y a de plus en plus de promeneurs avec des chiens non tenus en laisse et des fêtes de long de la Blind. Les deux locataires souhaitent conserver les lots à Grussenheim, ces derniers étant contigus aux lots qu'ils louent dans les communes de Marckolsheim, Elsenheim et Jebsheim.

Mr Dages Erwin propose un loyer annuel de 4 000 € soit une baisse de 32,49 % et la société cynégétique du Ried, représenté par Mr Schmitt, un loyer annuel de 2 800 € soit une baisse de 27,07 %.

Mr le Maire précise qu'au cours de la réunion de la 4C, Mr José Eblin, Président du Groupement d'Intérêt Cynégétique n°2 a indiqué que le montant des dégâts de sangliers pour l'an passé s'est élevé à environ 790 €. Ce montant, peu élevé par rapport aux communes environnantes, est signe de bonne gestion de la chasse. En outre, la baisse sollicitée ne paraît pas aberrante pour Mr José Eblin.

Il est expliqué que l'article 7.4 du cahier des charges prévoit que le prix du loyer peut être révisé pour tenir compte du loyer moyen à l'hectare obtenu à l'occasion de l'adjudication de lots ayant des caractéristiques cynégétiques comparables situés dans la commune ou s'il y a lieu dans le département.

En cas de refus du locataire, le lot est remis en location par adjudication. Il conserve son droit de priorité.

Après discussion et vote, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer à 683 ha la contenance des terrains à soumettre à la location,
- décide de procéder à la location en deux lots comprenant :

- le lot n° 1 de 395 ha (côté est de la RD 208) dont 27 ha de forêt + bosquet sur le ban communal de Grussenheim
 - le lot n° 2 de 288 ha (côté ouest de la RD 208) dont 16 ha de forêt + bosquet sur le ban communal de Grussenheim
- décide de mettre les différents lots en location de la façon suivante :
- les locataires en place ayant fait valoir son droit de priorité
- lot n° 1 : par convention de gré à gré
 - lot n° 2 : par convention de gré à gré
- décide d'adopter le principe de clauses particulières et de les reporter dans le plan de gestion cynégétique : le plan d'eau (ancienne gravière) est inclus dans le lot n°1 ; passage du sentier du sanglier et de la mémoire dans le lot n°2.
- La commune est adhérente à la certification de la gestion forestière durable PEFC.
- décide de fixer le prix de la location comme suit :
- lot n° 1 : 4 000 € (quatre mille €uros)
 - lot n° 2 : 2 800 € (deux mille huit cents €uros)
- autorise M. le Maire à signer les conventions de gré à gré ainsi que tous les documents s'y rapportant.

7. RAPPORT ANNUEL

Mr le Maire résume :

- le rapport annuel de la CCRM qui a été transmis à tous les conseillers municipaux. Il peut être consulté sur le site internet de la CCRM (<https://www.ried-marckolsheim.fr>). Il rappelle que la CCRM verse une subvention annuelle de 1 000 €uros au comité de gestion pour l'organisation du marché de Noël.
- le rapport annuel du SMICTOM consultable à l'adresse suivante : <https://www.smictom-alsacecentrale.fr/docutheques/rapports-annuels>

8. DIVERS

- **Réunions** : La réunion de la commission communale du lundi 2 octobre s'est déroulée dans une bonne ambiance et a été constructive. La réunion du conseil municipal de ce jour s'est bien passée également. Mr Laurent Schönstein espère que cette ambiance sera présente dans le futur.

- **Demande de travaux** : L'entreprise PMC implantée route de Colmar sollicite la commune pour des travaux de voirie pour traiter les eaux de ruissellement de la route qui se déversent sur leur propriété. Le courrier adressé par l'entreprise PMC a été transmis aux conseillers municipaux.

Mr le Maire a signalé aux responsables de l'entreprise que l'aménagement des trottoirs est un projet d'ensemble et qu'il n'y a pas d'obligation pour la commune de les réaliser. Différents échanges ont eu lieu à ce sujet. Le 23 septembre, Mr le Maire et Mr Laurent Schönstein se sont rendus sur place. Un entrepreneur était présent pour établir un devis à l'entreprise PMC pour des travaux qui seront réalisés sur leur propriété. Mr le Maire a également sollicité un devis pour un aménagement permettant le traitement des eaux de ruissellement. Ce projet chiffré sera étudié et une décision quant à la nature des travaux à réaliser sera prise.

Mr le Maire pense que par le passé l'eau n'allait pas jusqu'au fonds de la cour mais elle s'infiltrait dans les gravillons à l'avant de la propriété.

Mr Jean-Philippe Strauel précise qu'une micro-crèche est construite, donc un service pour les habitants et qu'il faut entendre la demande des gérants de la société PMC.

Mme Sandrine Muller précise que les propriétaires avaient connaissance de ces faits au début des travaux et qu'ils auraient pu en tenir compte lors de la construction des bâtiments.

Mr le Maire indique que l'on ne peut pas répondre à cette demande dans l'immédiat, que la commune ne peut être forcée à réaliser ces travaux, que la commune ne possède à ce jour qu'un plan de masse, que c'est une crèche au bord d'une route départementale et qu'on ne rejette pas le projet mais que la commune fera le maximum pour répondre au mieux à cette demande.

Mr Patrice Jaegler indique que la route départementale n'est pas un souci. Elle traverse différentes communes et cela ne pose aucun problème.

Mr Laurent Schönstein précise que des places de stationnement sont prévues sur le permis de construire mais s'interroge si les parents vont bien les respecter.

Mme Estelle Brault-Peluzzi signale qu'une micro crèche est existante à Porte du Ried-Holtzwihr au bord de la route départementale et cela ne pose pas de problème et qu'elle n'y a jamais constaté d'embouteillage.

Mme Sandrine Muller indique qu'il y a également régulièrement des camions qui stationnent le long de la RD le temps de décharger des matériaux.

- **Transports scolaires** : Un mail est arrivé en mairie le 28 septembre pour informer que le service horaire n°7 (6h50 et 6h52) ne desservira plus la commune pendant la période scolaire (arrêts seront assurés le reste de l'année) dès le lundi 2 octobre 2023 et ce afin de réguler les effectifs de la ligne qui passe par Grussenheim et ainsi permettre à l'ensemble des élèves d'être acheminés vers les établissements scolaires du secteur. Les parents concernés ont été avertis par SMS le même jour. Mr le Maire a immédiatement pris contact avec les services de la Région et Mme Christelle Lehry, conseillère régionale afin que le service soit maintenu.

Après discussion, le service sera maintenu quelques semaines. Il est demandé aux enfants de prendre le bus qui passent à 6h40 dans la mesure du possible.

Mme Estelle Brault-Peluzzi indique qu'il est important de garder le service horaire de 6h50 eu égard à l'amplitude horaire des journées scolaires déjà assez longues pour les enfants. Elle propose que les parents concernés transmettent un courrier en ce sens à la Région.

- **Vérification sélective des locaux** : Dans un souci d'équité fiscale, la CCRM propose un travail d'identification sur les locaux d'habitation classés en catégorie 7 et 8. Ce travail sera réalisé en collaboration avec les services de la Direction Régionale des Finances Publiques. Il doit permettre aux commissions communales des impôts directs (CCID) d'identifier et de reclasser les locaux d'habitation mal référencés dans la catégorie adéquate.

Mr le Maire indique qu'il faudra également rediscuter d'une éventuelle taxation des locaux vacants lors de la prochaine réunion de la CCID.

- **Exploitations agricoles** : La gendarmerie a signalé la présence de véhicules légers qui font des repérages dans les exploitations agricoles. Il faut signaler immédiatement en composant le 17 la présence de véhicules suspects.
- **Loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette)** : Mr Jean-Philippe Strauel informe que la loi ZAN a été publiée au Journal Officiel fin juillet. Mr le Maire précise que tous les décrets d'application n'ont pas encore été votés.

La Loi ZAN prévoit que l'artificialisation ne peut excéder 1 ha pour la période 2021 - 2031. Mr Jean-Philippe Strauel demande quel est l'impact de cette loi pour l'AFUa Les Vergers ? En effet, l'arrêté de constitution de l'AFUa date de 2019 mais le plan d'aménagement n'a pas encore été déposé. Est-ce la date de dépôt du plan d'aménagement qui est pris en compte pour l'application de la loi ? Mr le Maire ne connaît pas la réponse à ce jour.

- **Chemin rural - route de Colmar** : Mr Jean-Philippe Strauel signale qu'un exploitant souhaite emprunter le chemin rural existant entre la propriété Rinderknecht et Bergheaud-Hernan. Celui-ci est actuellement impraticable en raison de la présence d'arbres et d'arbustes. Le nécessaire sera fait afin de faire couper ou élaguer les arbres.
- **Piste cyclable** : Mr Jean-Philippe Strauel souhaite connaître l'avancée du dossier de la piste cyclable Grussenheim-Jebsheim. Mr le Maire informe que Mr Armbruster a accepté que la piste cyclable passe à l'avant de sa propriété avec une mise en sécurisation devant la sortie du silo. Mr Armbruster souhaiterait que la partie de sa propriété nécessaire au projet fasse l'objet d'un échange de parcelle et non d'un achat. La commune n'ayant aucune parcelle en propriété autour du silo, cet échange n'est pas possible. Un courrier a été adressé à Mr Armbruster en février et en août. La CCRM a également relancé Mr Armbruster.
- **Local Groupe des Jeunes** : Mme Estelle Brault-Peluzzi a demandé à un professionnel d'intervenir pour la commande du chauffage afin d'éviter une nouvelle dépense comme l'hiver passé. Elle rappelle que des petits travaux seraient à effectuer dans les meilleurs délais au niveau du local du Groupe des Jeunes : thermostat du chauffage ne fonctionne pas, le radiateur dans le WC chauffe toujours ce qui explique le montant élevé des factures de gaz. Ces faits avaient déjà été signalés à plusieurs reprises. Mr Luis Franco demande si le chauffage n'a pas été mis à l'arrêt après la saison hivernale. Il lui est répondu que le thermostat est mis sur "hors gel" mais qu'il ne fonctionne pas.

Mr Gérard Blatz informe que la cour de l'école rue des Vosges a été sécurisée lors de la journée citoyenne et que la partie côté rue des Vosges sera également fermée.

- **Divers travaux** : Mr Gérard Blatz informe qu'il a débité plusieurs arbres qui sont tombés au courant de l'année. Des bouleaux dans la cour du presbytère ont été coupés avec Messieurs René Grollemund et Marc Haumesser. Avec l'aide de Mr Gilbert Dietsch, il a réparé l'infiltration d'eau au dépôts des pompiers en débouchant les regards et les gouttières. Les puits perdus ont également été nettoyés.

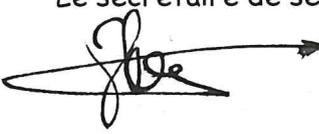
Mr Gérard Blatz signale que le fléchage et les piquets du sentier du sanglier sont régulièrement renversés.

- **Prochaine réunion** : La prochaine réunion est fixée au mardi 24 octobre 2023 à 20 heures.

La séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire,

Maire de Grussenheim
68 (Haut-Rhin)
Martin KLIPFEL

Le secrétaire de séance,

Jean-Philippe STRAUDEL

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.